



Zone pastorale  
méditerranéenne

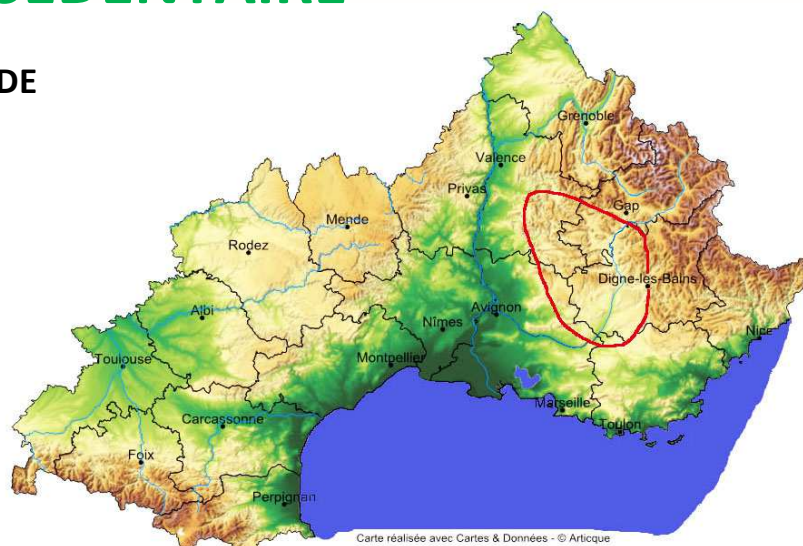


**PREASPE2**  
Conjoncture  
2017/2018

# PRÉALPES, OVIN SPÉCIALISÉ, TROUPEAU SÉDENTAIRE

## CAS TYPE OVINS VIANDE

Un éleveur sédentaire avec 320 brebis Préalpes, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées, cultures de céréales et parcours locaux.



## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Ce système d'élevage est présent dans toute la zone préalpine et plus particulièrement dans les vallées où l'on retrouve des fonds, parfois irrigués, des terres au sec et des parcours plus ou moins boisés et variés. Cette juxtaposition de milieux et de ressources fourragères permet l'alimentation toute l'année d'un troupeau ovin sédentaire avec souvent une marge de sécurité sur le cultivé qui offre la possibilité de vendre quelques excédents de foin ou de grain. Ces sécurités sont vitales pour le fonctionnement de ce type de système dans des zones à forte influence méditerranéenne avec un troupeau sédentaire. Quelques cultures de diversification sont parfois présentes. La conduite du troupeau est basée sur deux périodes d'agnelage relativement équilibrées, l'objectif restant d'obtenir une mise bas par brebis et par an avec une mise en lutte des agnelles vers un an. L'absence de transhumance collective laisse une grande diversité de choix dans la conduite du troupeau. Les systèmes à dominante herbagère privilégient l'agnelage d'automne, alors que les systèmes plus pastoraux s'orientent davantage vers un agnelage de fin d'hiver. La production d'agneaux lourds de bergerie est la règle, d'autant que ces systèmes sont pour la plupart localisés dans la zone historique de production de l'agneau de Sisteron. L'arrivée du loup est plutôt récente dans ces secteurs. Même si les attaques sont généralement encore sporadiques, elles sont en forte progression. La colonisation de ces zones par les loups impose la mise en place de moyens de protection permanents.

### L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

#### La structure

- 1,4 UMO, dont 0,3 salarié
- 320 Brebis Préalpes du Sud
- 40 ha de SAU, dont 26 ha de SFP, 11 ha de céréales et 3 ha de lavandin
- 200 ha de parcours individuels

#### Les produits et ventes

- 313 agneaux pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 240 litres d'essence de lavandin
- 320 quintaux de céréales pour le troupeau
- 12 tonnes de foin et de 5 tonnes de paille et 70 quintaux de céréales excédentaires par rapport aux besoins du troupeau

COLLECTION RÉFÉRENCES



## LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 40 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles petites à moyennes, relativement bien regroupées autour du siège de l'exploitation. Elles sont destinées à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour le troupeau. La production est légèrement supérieure aux besoins du troupeau en année climatique normale, ce qui sécurise les années sèches et en année normale autorise la vente de foin ou de céréales excédentaires. Une partie des terres cultivées est située en fond de vallée avec des sols profonds qui, bien que non irrigués, restent relativement poussant l'été. L'exploitation dispose par ailleurs d'un domaine pastoral conséquent d'environ 200 hectares dont une partie, une cinquantaine d'hectare, est une surface tampon de qualité plus médiocre et plus fortement sollicitée les années sèches. Ce domaine pastoral est bien structuré en deux ou trois blocs, équipés de parcs d'une vingtaine d'hectare en clôtures fixes, et pour la plupart de points d'eau aménagés. L'un de ces blocs est utilisé comme quartier d'été et tient lieu d'estive pour le troupeau. Il est constitué d'une centaine d'hectares à l'ubac avec un boisement à base de pin sylvestre et/ou de chêne pubescent.



## LA MAIN-D'OEUVRE ET LE TRAVAIL

L'exploitant travaille à temps plein sur l'exploitation. Son conjoint qui travaille à plein temps à l'extérieure contribue de façon limitée aux travaux de l'exploitation (0,1 UMO bénévolat). La tonte, la moisson et la distillation du lavandin sont faites par une entreprise ou en CUMA. La présence du troupeau toute l'année (élevage sédentaire), est une contrainte pour libérer du temps libre. La menace permanente de prédation et la mise en protection du troupeau engendre un surplus important de travail qui est compensé par l'embauche d'un berger saisonnier (0,3 UMO) et la pratique d'une surveillance renforcée des troupeaux au pâturage. Une semaine de congés peut être envisagée début août, alors que les récoltes sont faites et avant l'agnelage d'automne.

## MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Avec une seule unité de travail, le contexte familial incite l'éleveur à dégager du temps. Il va alors privilégier des équipements qui lui permettent d'atteindre cet objectif, mais il doit garder une certaine retenue dans les investissements compte-tenu de la dimension relativement modeste de l'exploitation. Son choix se porte donc vers des occasions récentes. Le matériel de l'exploitation est classique avec une chaîne de récolte en balle ronde, un gros tracteur de 90 CV et deux autres tracteurs amortis.



Les bâtiments se composent d'un hangar de 300 m<sup>2</sup>, d'une bergerie un peu ancienne de 250 m<sup>2</sup> avec un agrandissement récent de 300 m<sup>2</sup> et d'un parc de tri attenant. La distribution du foin est en libre-service et le grain est donné dehors. Des clôtures électriques 4 fils équipent les parcours ainsi qu'une partie de la SAU. Des clôtures mobiles, un quad, un girobroyeur et une tonne à eau complètent ces équipements pour la gestion du pâturage.

## LE TROUPEAU

Le troupeau est de 320 brebis de race Préalpes du sud. L'éleveur porte attention à la valeur génétique des béliers achetés, notamment Préalpes, qui sont pour la plupart issus de l'OS. Les agnelles de renouvellement sont gardées sur l'agnelage d'hiver. L'objectif est d'arriver à une mise-bas par an et par brebis avec une légère dominante de l'agnelage de fin d'été qui permet une bonne valorisation de l'herbe d'automne. De race pure Préalpes du Sud ou croisés Ile-de-France, les agneaux sont élevés et finis en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont produits pour être vendus sous Signe Officiel de Qualité (Label rouge « agneau de Sisteron »). Les ventes se répartissent sur deux périodes Avril- Mai et Novembre-Janvier. La réussite de la lutte de printemps est importante car elle se situe en contre-saison sexuelle sur des animaux qui ont passé l'hiver en bergerie. Elle concerne aussi les agnelles de 14 mois ainsi qu'une partie des brebis ayant mis bas en Janvier qui sont des animaux plus difficiles à mettre en lutte à cette saison. D'une façon générale, des agnelages courts sont déterminants pour simplifier le travail notamment en limitant la période où il y a deux troupeaux au pâturage. La génétique du troupeau est importante en particulier pour la valeur laitière afin d'avoir un engraissement performant et économe. L'optimisation de l'engraissement et du taux de labellisation passe aussi par une alimentation optimale du couple mère-agneau et par la pesée des agneaux en fin d'engraissement afin d'alourdir au maximum les carcasses en restant dans les poids autorisés par le cahier des charges.

### EN QUELQUES CHIFFRES...

#### Effectif moyen présent

- 320 brebis soit 48 UGB

#### Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 270 adultes
- 50 agnelles de plus de 6 mois
- 3 béliers Préalpes du Sud
- 5 béliers Ile-de-France

#### Bilan de la reproduction

- 57% des mises bas en Août-Septembre
- 43% des mises bas en Février
- 88% de taux de mise bas
- 124% de taux de prolificité
- 10,4% de taux de mortalité agneaux

#### Bilan des ventes

- 263 agneaux pour la boucherie à 16,3 kg de carcasse
- 115 jours d'âge moyen à la vente
- 60% de taux de vente en Label

#### Productivité du troupeau

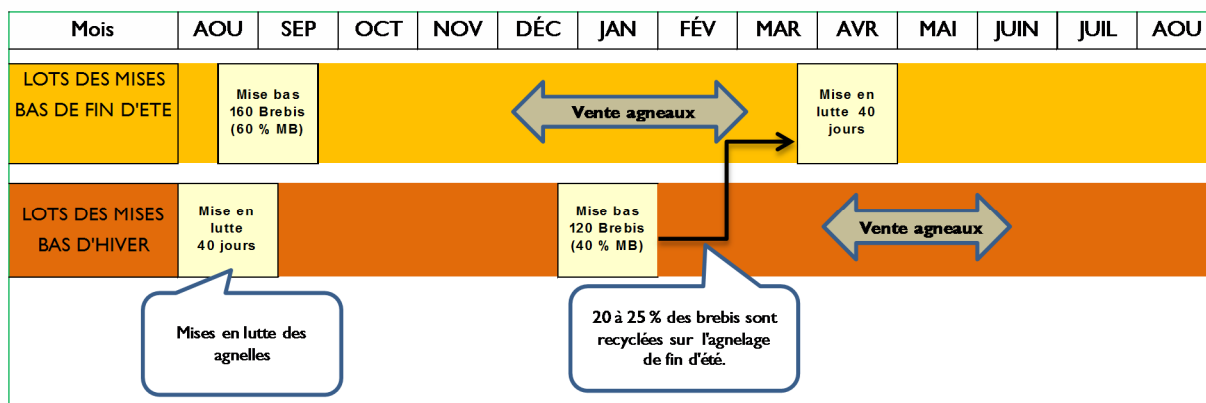
##### Productivité numérique

- 0,98 agneau par brebis

##### Productivité pondérale

- 16 équivalent Kg carcasse d'agneau par brebis

### Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

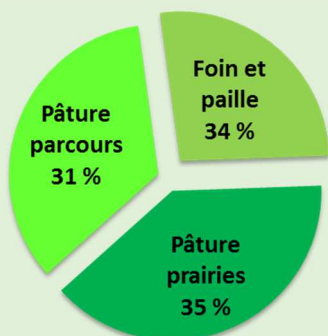


## LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

La contribution du pâturage est majoritaire, avec une répartition équilibrée entre des surfaces fourragères et pastorales. La part du fourrage grossier distribué reste cependant importante en lien avec un hivernage en bergerie imposé à la fois par l'altitude et un disponible pastoral limité en période hivernale. Les agneaux sont conduits de façon identique sur les deux périodes d'agnelages. Ils sont élevés en bergerie, complémentés en aliment démarrage et en foin dès 3 semaines, puis ils ont à disposition, en libre-service, du bon foin et un mélange d'orge et d'aliment azoté. Ils sont sevrés à 75 jours. La période estivale est une période clé à de multiples points de vue. C'est une période avec un disponible herbager pastoral limité qui doit être complété par des ressources fourragères cultivées. Elles sont plus onéreuses mais nécessaires pour combler le trou quantitatif et qualitatif puisqu'une partie du troupeau agnelle en été. C'est aussi une période où le travail sur les surfaces est important, l'alimentation du troupeau doit donc être assurée d'une façon efficace en termes de main-d'œuvre.

### EN QUELQUES CHIFFRES...

Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



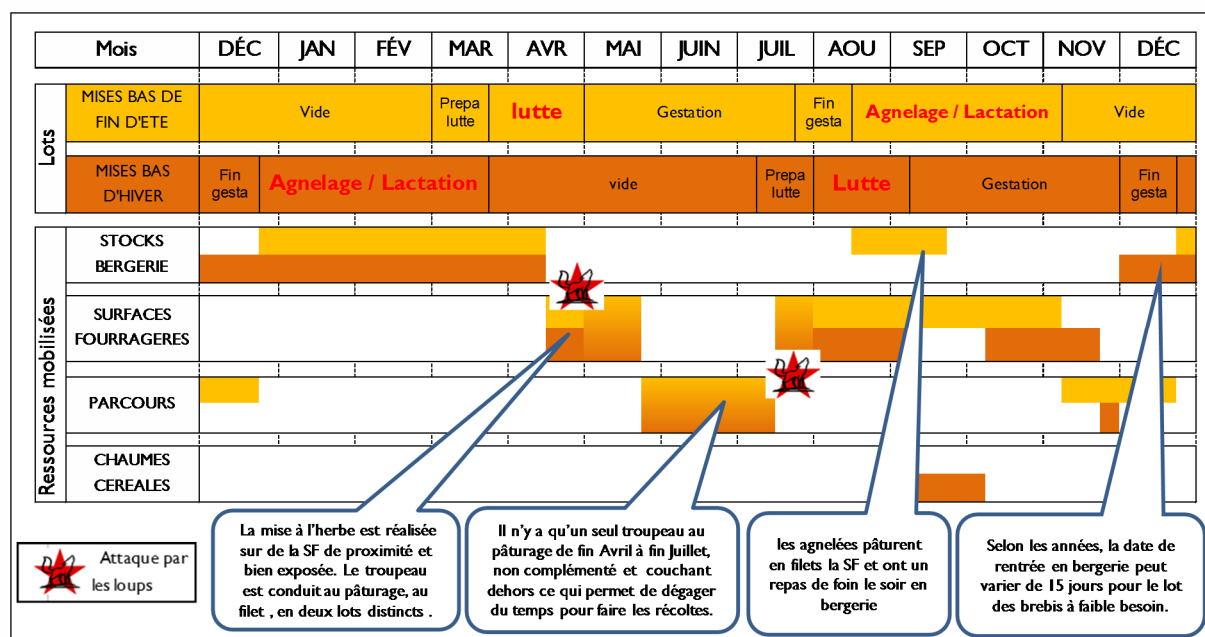
Bilan du distribué total

- 260 kg de foin/brebis
- 27 kg de paille/brebis
- 93 kg concentrés/brebis

Dont bilan du distribué aux agneaux

- 33 kg de foin
- 56 kg d'aliment concentré (60% de céréales et 40% de complémentaire azoté)

### Le calendrier d'alimentation du troupeau



## LES SURFACES

Tout le foin et les céréales nécessaires au troupeau sont produits sur l'exploitation. Seul de l'aliment complémentaire azoté distribué aux agneaux est acheté.

Les rotations culturales sont adaptées à la nature variable des sols avec une recherche d'allongement des durées pour le lavandin et les prairies temporaires. Le choix des espèces fourragères répond à l'objectif d'autosuffisance et au besoin de polyvalence des récoltes (stock ou pâture). Le sainfoin en est un exemple. Il permet une pâture, sans météorisation, assez tôt au printemps et tard à l'automne et la possibilité de le récolter en foin voire en graine en cas de récolte en foin suffisante. La culture du sorgho fourrager permise sur des terres de fond de vallée assure une partie du pâturage estival. Le lavandin valorise les terres à potentiel agronomique limité et engendre une petite diversification pour les exploitations qui sont autosuffisantes en alimentation.

La fertilisation minérale est modérée. Le fumier est épandu sur les labours, notamment les céréales. Le sorgho et les défriches à base de sainfoin mis à part, les prairies sont essentiellement fauchées, (une coupe pour le sainfoin, deux pour les luzernes et les prés), sauf certains prés dont la repousse d'été est donnée en pâture aux allaitantes. Toutes les surfaces cultivées, y compris les chaumes de céréales, sont pâturées à l'automne.

Les parcours, hormis une dizaine d'hectares de vieux prés, ne sont pâturés qu'une fois par an. Ils sont spécialisés sur une période d'utilisation selon leur nature. L'essentiel des parcours est clôturé en fixe (parc d'une vingtaine d'hectares). Pour conserver certains milieux ouverts et la ressource en herbe printanière, un passage de girobroyeur peut être effectué si nécessaire en complément de l'impact du pâturage. Les parcours de moindre qualité, non clôturés, servent d'appoint les années plus sèches. Cela génère un surcroît de travail de gardiennage mais permet à ces systèmes de pallier aux aléas climatiques. D'autres marges existent en cas de sécheresse, réduction des ventes de récoltes mais aussi récupération de pâture d'automne et/ou de paille chez des voisins non éleveurs.

### EN QUELQUES CHIFFRES

#### Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	85	0	10	75
Céréales (Qtz)	320	0	70	230
Paille litière (t)	25	0	5	20
Lavandin (litre d'huile)	240	0	240	0

#### Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	50	60	60	0
Luzerne ou sainfoin	0	60	60	0
Sorgho	0	60	60	10
Céréales	50/60	60/80	60/80	10/15
Lavandin	0	80	80	0

#### Ratios surface par brebis

- 0,08 ha de SFP / brebis
- 0,6 ha de parcours / brebis

#### Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,8 UGB/ha
- SFT : 0,2 UGB/ha

#### Valeur pastorale moyenne des parcours

- 200 journées brebis / ha

## LE BILAN ÉCONOMIQUE 2017/2018

	2017	2018	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>89 500 €</b>	<b>91 400 €</b>	<b>2,1%</b>
<b>Produits ovins</b>	<b>28 200 €</b>	<b>29 100 €</b>	<b>3%</b>
Dont vente agneaux	26 943 €	27 751 €	3%
Dont autres produits	2 296 €	2 311 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-1 000 €	-1 000 €	0%
<b>Autres produits</b>	<b>12 100 €</b>	<b>12 600 €</b>	<b>3,8%</b>
Ventes céréales et huile de lavandin	12 140 €	12 603 €	3,8%
<b>Aides et soutiens de la PAC</b>	<b>49 100 €</b>	<b>49 700 €</b>	<b>1,3%</b>
Dont aides découplées	22 000 €	22 896 €	4,1%
Dont aide ovine	9 474 €	9 211 €	-3,4%
Dont ICHN	17 600 €	17 600 €	0,0%
<b>CHARGES</b>	<b>64 700 €</b>	<b>65 800 €</b>	<b>1,8%</b>
<b>Charges opérationnelles ovines</b>	<b>17 900 €</b>	<b>18 100 €</b>	<b>0,8%</b>
Dont charges d'alimentation	6 529 €	6 735 €	3,2%
Dont charges de SFP	6 946 €	6 828 €	-1,7%
Dont charges diverses	4 445 €	4 503 €	1,3%
<b>Charges opérationnelles autres activités</b>	<b>6 300 €</b>	<b>6 300 €</b>	<b>1%</b>
<b>Charges structurelles</b>	<b>40 400 €</b>	<b>41 400 €</b>	<b>2,4%</b>
<b>Charges structurelles hors amortissement et frais financiers</b>	<b>23 395 €</b>	<b>24 347 €</b>	<b>2,4%</b>
<b>Amortissement et frais financiers</b>	<b>17 048 €</b>	<b>17 048 €</b>	<b>0%</b>
<b>Annuité des emprunts</b>	<b>13 620 €</b>	<b>13 620 €</b>	<b>0%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>41 800 €</b>	<b>42 600 €</b>	<b>1,9%</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>28 200 €</b>	<b>29 000 €</b>	<b>2,7%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>24 796 €</b>	<b>25 571 €</b>	<b>3,1%</b>

## Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2017	Evolution 2017/2018
Effectif brebis (EMP)	310	0%
Agneaux produits / EMP	0,97	0%
Prix moyen de l'agneau	102,8 €	3%
Produit hors aides / EMP	91,5 €	3%
Charges opération. / EMP	56,0 €	0,8%
Dont alim. directe / EMP	20,4 €	3,2%
Dont surface fourra / EMP	21,7 €	-1,7%
Dont frais divers / EMP	13,9 €	1,3%
Marge hors aides / EMP	35,5 €	6,0%

	2018	Evolution 2017/2018
Charges structure / ha SAU	1 011 €	2,4%
Charges structure / brebis	126 €	2,4%
Aides / produit brut	55%	-0,5%
EBE / produit brut	47%	-0,1%
Annuité / EBE	33%	-0,6%
Revenu disponible / UMO	28 200 €	2,7%
Résultat courant / UMO	24 800 €	3,1%

Toutes les conséquences économiques liées à la présence permanente de loups ont été intégrées dans le compte de résultat. Elles correspondent à la situation stabilisée décrite dans ce cas type. Mais en situation réelle rien n'est jamais stabilisé, et des phénomènes d'augmentation de la fréquence des attaques, ou encore de forte surmortalité sur une attaque, peuvent rapidement déstabiliser le fonctionnement du système. Cette incertitude permanente réduit les marges de manœuvre de l'éleveur et complexifie fortement le pilotage par l'éleveur de son système d'exploitation.

## ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » sur les parcours que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 145 ha admissibles pour 240 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les éventuelles Mesures Agri Environnementales (MAE) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager. Ce cas-type n'est pas concerné.

## PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 200 brebis, seuil en dessous duquel l'ovin devient secondaire et 450 brebis, seuil supérieur où la conduite d'une troupe en race Préalpes et la sédentarisation posent souvent un problème de main-d'œuvre. Certains éleveurs évoluent donc vers un système « préalpin transhumant » qui permet de dégager du temps, notamment en été. Cela se traduit généralement par l'augmentation du cheptel, un changement de race et de conduite irréversible. Cette évolution se produit à l'occasion d'un agrandissement en surface, de l'installation d'un enfant ou encore lors d'un accident sanitaire obligeant à une réforme du troupeau.

La dimension moyenne de ces structures, la diversité des ressources fourragères disponibles et l'absence d'estive collective permettent des adaptations variées de la conduite du troupeau, notamment en décalant un agnelage en Juin pour le label. La conversion en Bio, est également envisageable compte-tenu de la technicité de ces éleveurs, de l'autosuffisance alimentaire et de la conduite relativement pastorale. L'organisation du travail, déjà bien optimisée limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente directe, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec une seconde unité de main-d'œuvre. La reprise de ce type d'exploitation se réalise essentiellement par l'installation familiale. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et autres agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. L'amputation d'une partie du foncier peut être fatale à la poursuite d'un élevage ovin accélérant ainsi le démantèlement de l'exploitation. Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable, éventuellement dans un système plus pastoral, si tout le foncier n'est pas récupéré. En effet l'acquisition du capital hors foncier reste encore dans les possibilités d'un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs. On peut cependant craindre que la mise en place des DPB s'accompagne d'une difficulté croissante pour ces jeunes éleveurs à trouver des surfaces pastorales. Selon la localisation la question de l'adaptation au risque permanent de prédation se pose. Avec une période de pâturage longue, plusieurs lots d'animaux distincts au pâturage et une main d'œuvre très sollicitée toute l'année, ce type de système est très sensible au risque de prédation. Les contraintes dues à la présence des animaux toute l'année (troupeau sédentaire) et la gestion du pâturage sur des milieux diversifiés sont lourdes sur le plan du travail. Outre son coût et son efficacité relative, la mise en place d'un dispositif permanent de protection des animaux aux pâturages amplifie nettement les contraintes de travail et dégrade fortement la qualité de vie de l'éleveur.

## PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

### Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

### Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

### Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

### Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

### Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

### Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

### Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

### Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

### Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements

#### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue

Crédit photos : Fonds photos MRE PACA, CERPAM, Patrick Fabre – Maison de la Transhumance

#### Ont contribué à ce dossier :

Jean-Pierre MARY – Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence

Rémi LECOMTE – Maison Régionale de l'Élevage

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Ce document est téléchargeable sur les sites : [www.idele.fr](http://www.idele.fr), [www.paca.chambres-agriculture.fr](http://www.paca.chambres-agriculture.fr), [www.mrepaca.fr](http://www.mrepaca.fr), [www.synagri.com](http://www.synagri.com)

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

#### UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Élevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

